

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 7 AVRIL 2016 À 18 HEURES 30

N° 2 - 49 / 2016 : ZAC ÉCO²RIEUMAS – ACCORDS AMIABLES – MADAME ET MONSIEUR ALBERGE JOËL

L'An Deux Mille Seize, le 7 avril

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 7 avril 2016 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Robert AZAÏS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir de Claude LECOMTE), Michel FRANQUES (pouvoir de Naïma MARENGO), Muriel ROQUES-ÉTIENNE, Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU (pouvoir de Steve JACKSON), Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir de Bruno CRUSEL), Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Marie-Louise AT, Patrick BÉTEILLE (pouvoir de Bruno LAILHEUGUE), Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MÉDALLE, Enrico SPATARO, Odile LACAZE, Fabien LACOSTE, Pascal PRAGNÈRE, Dominique MAS, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT (pouvoir de Najat DELPEYRAT), Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Francis SALABERT, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Jean-Paul RAYNAUD, Michel MARTY, Céline TAFELSKI (pouvoir de Joëlle VILLENEUVE), Blandine THUEL (pouvoir à Patrice BEDIER), Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, messieurs, Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Yves CHAPRON.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Claude LECOMTE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Bruno LAILHEUGUE (pouvoir à Patrick BÉTEILLE), Steve JACKSON (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Bruno CRUSEL (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Patrice BEDIER (pouvoir à Blandine THUEL), Élodie NADJAR, Najat DELPEYRAT (pouvoir à Pierre DOAT), Jacques ROYER, Emmanuelle PIERRY, Claude JULIEN, Michel TRÉBOSC, Joëlle VILLENEUVE (pouvoir à Céline TAFELSKY), Stéphane BARDY.

Membres suppléants : Mesdames, messieurs, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Françoise FEUGEAS, Agnès BRU, Christian LAFON, Thierry LAFUENTE.

Présents : 42

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 17 AVRIL 2016**N° 2 - 49 / 2016 : ZAC ÉCO²RIEUMAS – ACCORDS AMIABLES – MADAME ET MONSIEUR ALBERGE JOËL**

Pilote : développement économique

Autres services concernés : Finances et budget - Affaires Juridiques et Marchés

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur,

Depuis plusieurs mois, l'Agglomération négocie avec la famille ALBERGE afin de rechercher un accord amiable pour les dernières parcelles nécessaires à l'aménagement de la ZAC ECO²RIEUMAS.

Cette famille possède un des deux derniers fonciers à acquérir. Il s'agit de la parcelle ZL 27 de 40 870 m² qui va de la route départementale à la nouvelle voie créée, avenue de la Pélatié. (Cf. plan en annexe).

L'acquisition de cette parcelle permettrait de pouvoir commercialiser les lots en façade de cette nouvelle voie et de pouvoir offrir aux prospects l'intégralité des lots 10 et 11 dont une partie intègre ce foncier.

Cette acquisition pourrait notamment bénéficier à plusieurs projets d'implantation actuellement à l'étude, deux entreprises du secteur BTP ayant émis un intérêt pour une implantation sur cet espace en fond de zone particulièrement adapté à de telles activités.

Un accord a pu être trouvé sur les bases suivantes :

- Pour le propriétaire :
 - 6,50 €/m² pour les 24 522 m² de terrain classé en zone AUX0
 - 0.60 €/m² pour les 16 348 m² de terrain classé en zone N
 - L'indemnité de réemploi prévu dans le cadre des procédures d'expropriation pour cause d'utilité publique.
 - Une indemnité de 20 €/ml pour les 550 ml de clôture, montant évalué par le service des domaines.
- Pour le fermier :
 - Une indemnité de 752 €/ha pour la perte de récolte d'orge et la marge brute, le tout sur 3 ans,
 - Une indemnité de perte de fumure de 285 €/ha sur 4 ans
 - La perte de la PAC

comme spécifié dans le protocole d'accord relatif à l'indemnisation des propriétaires et exploitants agricoles.

La parcelle ayant une surface de 40 870 m², le montant pour les indemnités d'éviction du propriétaire sont de : 198 122 €, celles de l'exploitant s'élèvent à 14 949 €.

C'est pourquoi je vous propose :

- D'approuver les termes de l'accord amiable passé avec madame et monsieur ALBERGE Joël pour l'acquisition de la parcelle ZL 27 d'une surface de 40 870 m² sur les bases énoncées ci-dessus,
- D'autoriser monsieur le président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ou le vice-président délégué au développement économique à signer tout acte afférent à cette opération.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

VU l'avis des domaines en date du 26 janvier 2016,

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 24 mars 2016,

VU le plan ci annexé,

CONSIDERANT l'intérêt pour le développement économique de la communauté d'agglomération de l'Albigeois de l'aménagement de la ZAC « ECO²RIEUMAS » afin de pouvoir répondre aux attentes des entreprises locales et régionales,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de l'accord amiable à passer avec Mme et M. ALBERGE Joël pour l'expropriation de leur parcelle ZL 27 d'une surface de 40 870 m² sur les bases énoncées ci-dessus.

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe ZAC ECO²RIEUMAS.

AUTORISE monsieur le président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ou le vice-président délégué au développement économique à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents

Pour extrait conforme,
Fait le 7 avril 2016,

Le président,



Philippe BONNECARRÈRE

Envoyé en préfecture le 14/04/2016

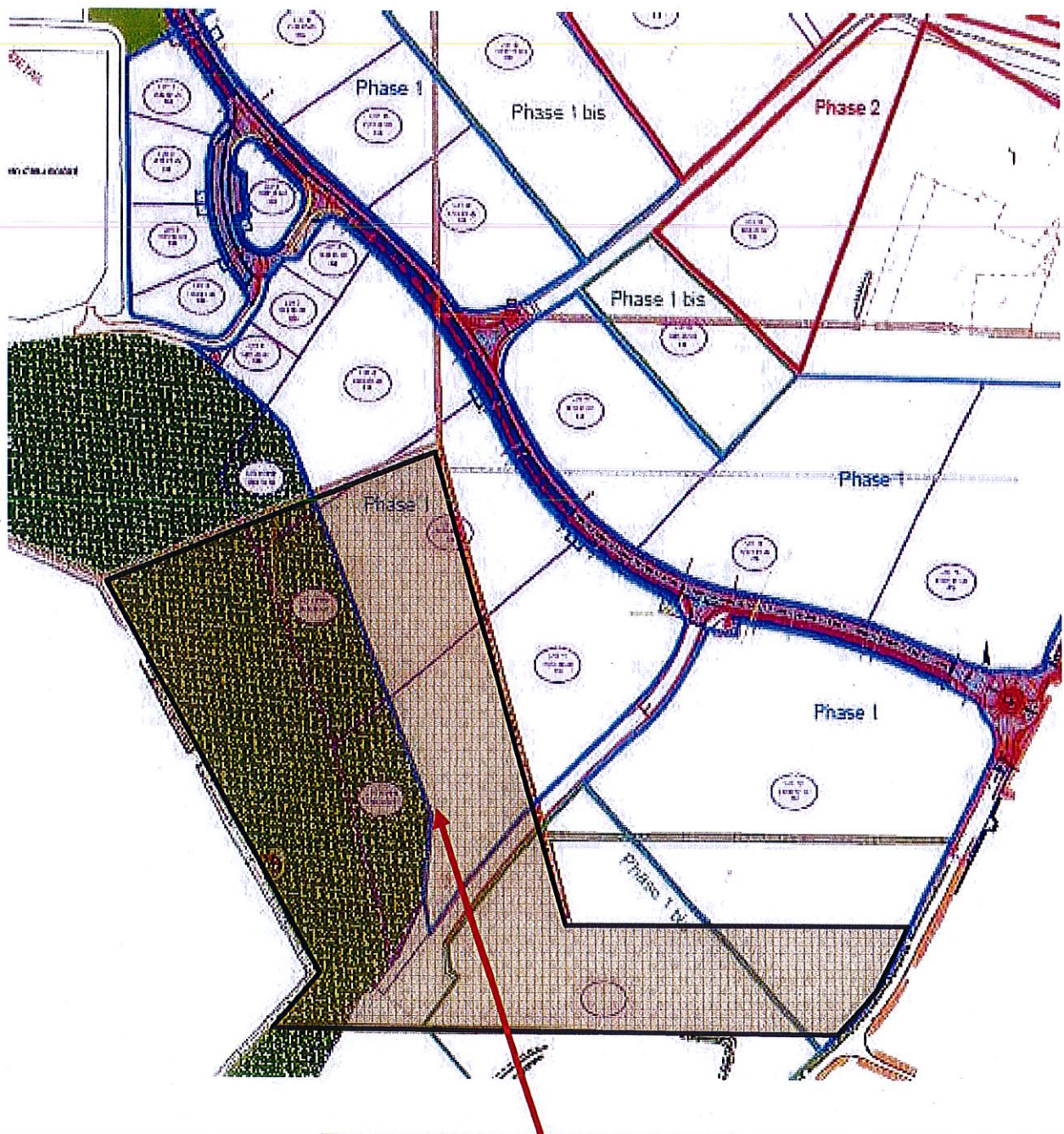
Reçu en préfecture le 14/04/2016

Affiché le 15 AVR. 2016

SLO

ZAC ECO²RIEUMAS – Parcelle de M. et Mme ALBERGE Joël et Roseline

ID: 081-248100737-20160407-2_49_2016-DE



Parcelle de M. et Mme ALBERGE
Section ZL Numéro 27
Surface 40 870 m²